

Le P'tit Bacillais

BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2024

N° 26

www.bacilly.fr

Mot du Maire



Chers Bacillaises et Bacillais

Cette année après avoir réalisé l'effacement des réseaux, le conseil municipal peut désormais envisager l'aménagement du cœur de bourg. C'était l'un de nos projets électoraux.

Le conseil municipal a décidé de lancer la procédure. Les travaux débiteront avec le choix d'un architecte, puis suivra une année d'étude avant la réalisation envisagée fin 2025.

Les priorités de cet aménagement :

- Améliorer la sécurité en réduisant la vitesse
- Embellir le bourg par des plantations, un cheminement pour les scolaires.

Le projet du city-park devrait se concrétiser plus tôt, courant 2024. Il se situera près du parking de la salle des fêtes et à proximité des écoles, les enfants et adultes pourront l'utiliser facilement.

Je remercie mes adjoints et l'ensemble du conseil municipal pour leur investissement et leur engagement pour remplir la mission qui nous a été confiée ainsi que le personnel communal Valérie, Jean Pierre, Nathalie qui se donne pleinement, au quotidien, dans le but de satisfaire la collectivité.

A toutes et à tous, je vous souhaite une très bonne année 2024.

Eric QUINTON

www.bacilly.fr



Mairie

2, Place de l'Eglise - 50530 BACILLY
Tél : 02.33.70.84.14
contact@bacilly.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h00 à 19h00
Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00

Travaux 2023

La fin des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques depuis janvier 2023.

L'année 2023 avait commencé avec les travaux de la Rue de L'Ancienne Gare et Rue du Lerre, le raccordement des réseaux à chaque habitation puis la pose de 18 candélabres dans le bourg et les rues adjacentes. Il n'y a plus que 2 armoires électriques au lieu de 4 pour tout centraliser en lien avec le SDEM qui a maintenant cette compétence. (SDEM-Syndicat Electrification de la Manche).

Le montant total des travaux s'élève à 313 000€ financé à hauteur de 195 700€ par le SDEM soit 62% des travaux soit 117 300 € restant à la charge de la commune.



Aménagement du bourg et terrain de loisirs-activités sportives -City parc

Pour le plaisir des enfants et des grands, la commune a installé un mini terrain de football dans la continuité de la salle des fêtes. Pour les adultes et ados, nous disposons aussi du terrain de Tennis, du terrain de pétanque et nous avons le projet pour 2024, d'installer un City park sur le parking à côté du mini terrain de foot. La proximité immédiate des écoles nous conforte dans le choix de cet emplacement. Année 2024, Olympique Oblige, nous pourrions bénéficier d'aides et subventions. (photo terrain de foot, pétanque et tennis sur site). Pour des raisons de sécurité liées à la route et l'éloignement du cœur du bourg, nous sommes toujours en réflexion concernant l'avenir de l'ancien terrain de foot.



Déploiement de la fibre

Agissant pour le compte de SPIE CITY NETWORK qui déploie le réseau de fibre optique, La société TSN Construction va réaliser des remplacements d'appuis télécom sur l'ensemble de la commune de BACILLY. L'équipe qui pose les nouveaux poteaux est constituée de 2 à 3 personnes avec 1 tarière et d'un véhicule utilitaire et possède tous les équipements de signalisation nécessaires, le chantier est « mobile ». La majorité des chantiers ne nécessitent qu'un rétrécissement tout en maintenant une largeur de chaussée suffisante mais il peut s'avérer qu'une neutralisation de voie ainsi qu'un alternat soient nécessaires.

Ces travaux dureront jusqu'en janvier 2024.

La commune de Bacilly s'excuse à l'avance de la gêne occasionnée par ces travaux d'utilité publique. Il est demandé aux automobilistes de respecter la signalisation qui sera mise en place sur l'ensemble de la commune.

Réfection portes église

Au printemps 2023, avec l'aide de quelques conseillers, JEAN PIERRE a rénové les portes de l'église qui en avaient bien besoin, merci à lui.

Des devis pour le changement des gouttières et les abat-sons du clocher ont été demandés.



Inauguration de la station d'épuration

Mardi 20 juin 2023, étaient inaugurés les travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration de Bacilly. Après Lolif, Montviron et Bacilly, l'arrivée des effluents de Genêts a conduit au doublement de la capacité de traitement, qui passe de 1 500 à 3 000 équivalents habitants (EH). La station d'épuration a donc été agrandie et modernisée.

La commune de Genêts traitait ses effluents dans sa station de type lagunage, mais beaucoup de problèmes techniques et de proximité du littoral ont conduit à sa mise en non-conformité. En 2016, la solution du transfert des eaux usées de Genêts vers la station de Bacilly a été actée par les services de la communauté d'agglomération Avranches-Mont Saint Michel., qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Le réseau d'assainissement de Genêts a alors été réhabilité et modernisé, pour mener les effluents vers la station de Bacilly, qui devait doubler sa capacité de traitement. Un nouveau réservoir d'une capacité de 330 m³ a été construit. La nouvelle charge de traitement a nécessité l'adaptation du poste de relevage, avec la pose de nouvelles pompes.

Le montant des travaux de la station de Bacilly est de 778 600 €. Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Genêts se montent à 1 440 000 €. Les subventions : AESN 55 % ; Conseil départemental 25 % ; 20 % de reste à charge pour l'Agglo Mont-Saint-Michel-Normandie.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dans beaucoup de nos hameaux, le raccordement au réseau n'est pas possible et les maisons utilisent un système individuel de traitement, dit assainissement non collectif.

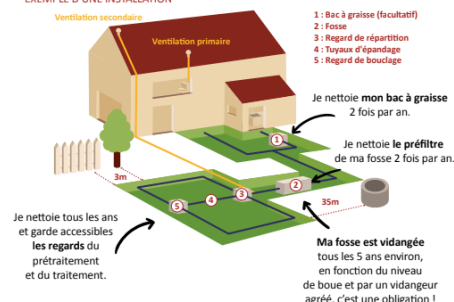
Logements neufs et anciens doivent alors passer par le SPANC, Service d'Assainissement Non Collectif géré par la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie. Le SPANC est en charge de la mise en place et du contrôle des installations. Ce contrôle permet d'apprécier le fonctionnement de l'installation, son impact sanitaire et environnemental et la conformité en cas de vente de l'habitation. Il est obligatoire et soumis à redevance. Sa fréquence est définie dans le règlement de service. Il s'agit d'une visite sur site par un technicien qui doit être réalisée en présence du propriétaire. Celui-ci est averti préalablement par courrier. Il doit rendre accessible l'ensemble des ouvrages (fosse septique, bac dégraisseur, filtre, regards de contrôle divers, rejets...) et présenter les justificatifs d'entretien au contrôleur.

Gestionnaire du SPANC :

Pôle Territorial de Saint-James Pontorson
Service Public d'Assainissement Non Collectif
1 rue Maxime de Coniac - 50240 SAINT-JAMES
02.33.89.18.60
assainissementnoncollectif@msm-normandie.fr

Mon assainissement, je l'entretiens et il vieillit bien !

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION



Le budget 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS	REEL au 15/12/2023	RECETTES	PREVISIONS	REEL au 15/12/2023
011 Charges à caractère général (eau-électricité -entretien de bâtiments, voirie -assurances...)	365 181,90 €	122 429,90 €	013 Atténuations de charges (remboursement assurance)	1 000,00 €	3 528,12 €
012 Charges de personnel	110 900,00 €	109 186,32 €	70 Produits services, domaine (concessions cimetièrre - charges locataires)	8 700,00 €	11 373,29 €
014 Atténuations de produits	29 920,00 €	29 920,00 €	73 Impôts, taxes et fiscalité locale	299 845,00 €	295 783,66 €
65 Autres charges de gestion courante (Virement au SIVS et indemnité élus)	204 710,00 €	202 000,89 €	74 Dotations et participations	9 961,00 €	241 249,87 €
66 Charges financières (intérêts emprunts)	34 800,00 €	32 764,74	75 Revenus des locataires et locations de salles	127 000,00 €	129 379,18 €
023 virement à la section d'investissement	91 544,00	91 544,00 €	77 Produits spécifiques (mandats annulés-cessions)	120,00 €	4 315,31 €
042 Ecritures d'ordre (amortissements-cessions)	9 317,00	21 058,00 €	r002 Excédent reporté n-1	399 746,90 €	399 746,90 €
			042 Ecritures d'ordre	0,00 €	15 636,00 €
TOTAL	846 372,90 €	608 903,85 €	TOTAL	846 372,90 €	1 101 012,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVISIONS	REEL au 15/12/2023	RECETTES	PREVISIONS	REEL au 15/12/2023
enfouissement de réseaux	127 886,00 €		1068 Excédents de fonctionnement	252 289,80 €	252 289,80 €
matériels outillages	2 300,00 €	1 950,30 €	TVA 2022 - taxe aménagement	2 669,00 €	4 659,72 €
cimetière cave-urne	5 500,00 €	2 790,00 €	165 Dépôts et cautionnement reçus	7 930,00 €	1 952,53 €
voirie	6 000,00 €				
aménagement de terrain	38 000,00 €		021 Virement de la section fonct.	91 544,00 €	91 544,00 €
achat matériel roulant	6 000,00 €	5 855,00 €			
achat de terrain	12 000,00 €	10 050,00 €			
décoration de Noël	1 000,00 €	994,40 €			
16 Emprunts - cautions locataires	88 930,00 €	82 567,17 €			
D001 Solde d'exécution reporté n-1	75 103,80 €	75 103,80 €			
040 Opérations d'ordre (cession)		15 636,00 €	040 Opérations d'ordre (amortissements- cession)	8 287,00 €	21 028,00 €
TOTAL	362 719,80 €	194 946,67 €	TOTAL	362 719,80 €	371 474,05 €

La vie de l'école

En 2023 : les 4 classes du RPI ont participé au dispositif classe Planète Manche.

« L'objectif est d'apporter aux élèves les éléments de compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques et socio-culturelles en les invitant à prendre conscience de l'incidence de chacun de leurs actes. L'idée est de promouvoir auprès des élèves des gestes responsables garants de la gestion durable des ressources planétaires et du développement d'une solidarité. »



Plusieurs sorties pédagogiques ont été organisées, notamment en partenariat avec l'Association Avril et un guide attesté de la Baie du Mont Saint Michel. Une exposition des travaux avait été réalisée par les enseignantes.



Depuis septembre, Madame Aurélie Lucas est la nouvelle directrice du RPI Bacilly-Vains.

2024 étant une année olympique le projet d'école s'articulera autour de l'histoire et l'EPS.

Madame Lucas annonce une sortie de fin d'année pour sa classe au Mont-Saint-Michel en lien avec l'étude d'un album de littérature de jeunesse. Les enseignantes de Vains évoquent une sortie histoire et culture à Caen. Mme Rosselin envisage une action en lien avec les Jeux Olympiques.

En fin d'année scolaire, des Olympiades seront organisées pour regrouper les 2 sites sur une journée. Un chant et/ou une danse seront présentés lors de la kermesse organisée le 15 juin par l'APE.

De plus, les classes de la GS au CM2 bénéficient également d'un cycle natation à la piscine Aquabaie d'Avranches.

Des activités sportives au complexe sportif de Sartilly seront organisées de mars à juin 2024 le lundi après-midi.

Des rencontres sportives seront organisées par la circonscription d'Avranches : Rondes et jeux dansés pour les TPS-PS-MS en avril / Rencontres d'orientation pour les GS/CE1 et CP/CE2 / Rencontres sécurité piétons pour les CM1/2 en juin.

Les MS, GS et CE1 bénéficieront d'une initiation au tennis en mai/juin.

Au niveau culturel et pédagogique, les 4 classes participent au prix littéraire des Incorruptibles et les classes de Bacilly bénéficient d'une animation et de prêt de livres à la bibliothèque. De plus, les classes de la GS au CM2 participent au projet « Ecole et Cinéma ».



L'équipe enseignante et leurs élèves remercient les communes, l'Association de Parents d'Elèves et les parents pour leur engagement auprès des classes et des enfants.

Association des Parents d'Élèves

L'APE organise comme tous les ans des actions et évènements tout au long de l'année pour permettre d'aider les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Bacilly-Vains au financement des projets et des sorties scolaires.

- Le 25 novembre 2023, les membres de l'APE ont organisé un repas dansant qui a rassemblé 150 personnes.

- Le 15 décembre 2023 a eu lieu le Goûter de Noël pour les enfants des écoles avec la venue du Père-Noël ainsi qu'une vente de pizzas à emporter.

- En 2024, une opération galette des rois aura lieu début janvier.

- Le 6 Avril sera organisée une boom déguisée pour les enfants des écoles ainsi qu'une chasse aux oeufs.

- En Mai une opération Gâteaux de la biscuiterie «Saint Michel» sera proposée.

- Et pour finir cette année scolaire le samedi 15 Juin une kermesse aura lieu l'après midi suivi qu'un spectacle des enfants et en soirée un apéro-concert ouvert à tous avec la venue du groupe Antidote.



NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX!

Les membres de l'Association tiennent à remercier toutes les personnes qui participent activement aux actions et évènements car sans eux l'APE ne pourrait pas financer les projets des écoles.

L'année dernière en plus du budget projets et sorties l'APE a pu offrir aux écoles 4 trottinettes et des jeux pour les récréations.

Sans oublier bien sûr les Parents Bénévoles qui nous sont d'une grande aide pour chaque évènement.

UN GRAND MERCI !

Bibliothèque

Le petit mot des bénévoles

Avec Jeanne responsable des bibliothèques de bénévoles du réseau, nous sommes 6 personnes Francine, Christine, Stéphanie, Marie-Paule, Nathalie et Thérèse impliquées au bon fonctionnement de la bibliothèque.

L'inscription est de 5€ par an à partir de 26 ans, elle est gratuite pour les enfants. Votre carte d'abonné vous donne accès aux 19 bibliothèques du réseau. Les documents choisis en nombre illimité, vous sont prêtés pour 4 semaines.

Vous pouvez réserver un livre si celui-ci n'est pas en rayon, vous serez alors informés par mail de sa disponibilité. Nous effectuons le portage des livres pour les lecteurs ne pouvant pas se déplacer, n'hésitez pas à nous contacter. À tout moment, vous pouvez déposer vos documents dans la « la boîte retour » située à l'extérieur de la bibliothèque.

Sur le temps scolaire, les enfants de TPS, PS et MS, les élèves de GS et CE1 se déplacent avec leurs institutrices pour bénéficier de la lecture de contes et du prêt d'albums.

Des activités et ateliers ont eu lieu :

- Le samedi 8 avril : La chasse aux œufs.



Le dimanche 8 octobre dans le cadre du festival d'histoire d'en découvrir : Thierry BENETEAU a présenté son spectacle « TOUT ROND ».

Petits et grands furent émerveillés.

D'autres activités sont à l'ordre du jour :

- Exposition : Réduire ses déchets
- Fabrication de colliers en papiers recyclé
- Avril 2024 : Gravures de contes traditionnels par Mathilde LOISEL

L'équipe des bénévoles remercie chaleureusement les parents présents lors des activités.

Horaires d'ouverture :

Temps scolaire :

- Lundi 16h30 à 18h / Mercredi 14h30 à 17h / Samedi 10h à 12h

Vacances scolaires :

- Samedi 10h à 12h

02 33 60 62 66

bibliotheque.bacilly@msm-normandie.fr

Nos Aînés à la ferme d'autrefois

Le 22 octobre, la journée a commencé par une belle célébration « Un temps de paroles » à l'église de BACILLY. Ensuite, direction la salle des fêtes où Monsieur le Maire, les membres de l'action sociale et du conseil municipal ont accueilli les 90 personnes qui ont répondu à l'invitation.

Entourés des élus, des membres de la commission et de leurs conjoints(es), Monsieur le maire a souhaité à tous la bienvenue, tout en pensant aux malades (21 colis livrés) et à nos disparus de l'année. Jacqueline HIBON a rappelé que nos aînés peuvent compter sur eux pour leurs démarches administratives et autres en rappelant que maintenant la commune de Sartilly bénéficie de l'antenne France Service ouvert à tous et gratuitement.

Ce repas est aussi l'occasion d'honorer nos doyens de la commune présents au repas : Marie Thérèse BARENTON 98 ans et Fernand HERBERT 95 ans.



Le repas fut préparé par le traiteur Mr COUGET de « O Loup St Michel » de Sartilly avec comme menu : Petit poissons frais et son risotto, trou normand, Gigot à la broche, fromage salade et une trilogie de dessert tout cela arrosé de bons vins.

La salle décorée sur le thème de la ferme d'antan a permis à nos invités de découvrir deux anciens tracteurs des années 1954 et 1957, des vieux outils et ustensiles (écrémeuse, baratte à beurre, outils à faire du cordage, faux, scies...). Nous remercions chaleureusement Monsieur Rémy FRANCOIS de Bacilly pour nous avoir confié tous ces objets et tracteurs.

Et quelle meilleure façon d'animer l'après-midi en s'amusant un peu ? Avec le jeu des questions sur l'agriculture, une vingtaine de personnes ont essayé de trouver les bonnes réponses, celles-ci ont été récompensées d'un petit lot issu de l'agroalimentaire.



Tout au long du repas, l'après-midi fut animé par l'accordéoniste de renom, Jean DAUVIN accompagné de sa femme Thérèse dit ThéThé pour les chants et cela dans une ambiance très conviviale. Ce fut un après-midi festif et un excellent moyen d'engager la conversation et de faire connaissance pour les nouveaux venus.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et retenez la date du 13 octobre 2024 pour nous retrouver.

Le comité des fêtes de Bacilly

Lors de l'assemblée générale du 5 mai 2023 ; le bureau a été réélu.

- Président : Jean-Luc OLIVIER
- Vices-Présidents : Gérard BAZIRE, Jean-Benoît BAZIRE, Sébastien LHUILLIER
- Trésorier : Jean-Pierre DEBON
- Trésorière adjointe : Christine BONNARD
- Secrétaire : Michèle DESVAUX



FETE DU 6 AOUT 2023

C'est de nouveau sur une journée que le comité des fêtes avait choisi d'organiser cette nouvelle édition 2023 de la fête St Etienne, le dimanche 6 août.



Jean-Luc OLIVIER, nouvellement élu président et toute son équipe de bénévoles accueillent tôt le matin de nombreux déballeurs garnissant copieusement le centre bourg pour un vide-greniers qui fût comme les années précédentes un succès. Le midi près de 500 formules repas furent servies grâce aux membres du comité à pied d'œuvre toute la journée puis dans la soirée pas moins de 300 moules/frites ont été proposés avec comme point orgue une jolie animation musicale du groupe pop rock « Antidote ». Superbe millésime. Merci encore à tous les bénévoles sollicités pour cette journée.



Pour l'année prochaine, certaines idées commencent à germer dans la tête de certains.

SOIREE PIROTE

Le samedi soir 14 octobre dernier, 180 personnes se sont retrouvées pour déguster le traditionnel ragoût de pirote.

Les convives ont pu déguster ce plat, qui était à l'origine préparé et servi lors des corvées de battage dans nos campagnes. Pour certains d'entre eux, c'était une première.

Ce fût également l'occasion de se retrouver et de partager une agréable soirée dans une joyeuse ambiance.



Le Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié a tenu son Assemblée Générale le 6 juin 2023 en présence de Monsieur Le Maire, 69 adhérents avaient répondu présents pour notre Assemblée Générale, laquelle était suivie du traditionnel repas de fin de saison servi par les membres du bureau.

- Le 14 juin 2023, le conseil d'administration s'est réuni pour l'élection du bureau. Le bureau est composé comme suit :
- Président M. HIBON René
- Vice-Président M. MAJORCRYK Daniel
- Trésorière Mme GUILLOUET Francine
- Trésorière adjointe Mme LEBARBIER Marianne
- Secrétaire Mme HIBON Jacqueline
- Secrétaire adjointe Mme PICHARD Marie Jeanne.



- Les 5 et 6 Mai, 53 personnes ont participé au voyage de Boulogne sur Mer (Pas de Calais) sur deux jours. Le 1er jour visite de la Brasserie GOUDALE à St Omer suivi d'un déjeuner-spectacle au cabaret de LIQUES. Le 2ème jour, promenade en bateau dans la rade du port de Boulogne Sur Mer et après-midi visite de plus grand aquarium d'Europe NAUSICAA.

- Le 23 juillet 20 adhérents ont assisté au magnifique spectacle présenté par le Cadre Noir de Saumur à l'Hippodrome de Pontorson Mont Saint-Michel.

- Du 21 au 27 septembre, 49 personnes ont participé au voyage du Portugal. Partis tôt le matin pour l'aéroport de Nantes, qui fut pour plusieurs personnes leur batême de l'air. Le 1er jour, nous sommes arrivés à Porto pour un tour panoramique ainsi que le site du Douro ; puis les journées se sont enchainées vers les visites Aveiro, Coimbra, Fatima ,Batalha, Nazaré, Alcobaça, Obidos, Lisbonne... avec une soirée Fado et une autre Folklorique sans oublier les dégustations (le Porto, la liqueur Ginginha et les pâtisseries d'Ovos Moles et les Patéis de Nata).



- Le 19 Novembre, déjeuner-spectacle au Cabaret PRETTY LEGS à Pont sous Avranches

- Le 3 décembre, repas de Noël animé par Véronique MANCEL.

L'activité du Club de l'Amitié ne se résume pas aux voyages, aux spectacles et aux repas ; il ne faut pas oublier les thés dansants, les concours de belote, les rencontres d'adhérents du mardi, les cours de danse en ligne, les randonnées.



Programme 2024

RÉUNIONS BIMENSUELLES : 1er et 3ème MARDI à 14 h Salle de convivialité

Janvier 9 et 23	le 9 : GALETTE DES ROIS Exceptionnellement : 2ème et 4ème mardi
Février 6 et 20	
Mars 5 et 19	
Avril 2 et 16	le 16 : ANNIVERSAIRES du 1er quadrimestre
Mai 7 et 21	
Juin 4	Assemblée Générale avec REPAS LE MIDI (salle des fêtes)
Septembre 3 et 17	le 3 : reprise des activités – ANNIVERSAIRES du 2ème quadrimestre
Octobre 1er et 15	
Novembre 5 et 19	
Décembre 1er	le dimanche : REPAS DE NOËL (salle des fêtes)
Décembre 3 et 17	le 17 : ANNIVERSAIRES du 3ème quadrimestre

THÉS DANSANTS : 2ème MERCREDI de chaque mois à 14 h Salles des fêtes et de convivialité

10/01/2024	Thierry SIMON
14/02/2024	Stéphane MERCIER
13/03/2024	Yannick SOURDIN
10/04/2024	Stéphane MERCIER
15/05/2024	Yannick SOURDIN Exceptionnellement : 3ème mercredi
12/06/2024	Stéphane FAUNY
11/09/2024	Stéphane FAUNY
09/10/2024	Yannick SOURDIN
13/11/2024	Stéphane FAUNY
11/12/2024	Stéphane MERCIER

CONCOURS DE BELOTE

(inscriptions à partir de 13h15 - début du concours à 14h)
Salle des fêtes

MERCREDI 28 FÉVRIER 2024
MERCREDI 24 AVRIL 2024
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

COURS DE DANSE EN LIGNE : le MERCREDI* de 18h30 à 19h30 Salle des fêtes

Sauf le 2ème mercredi du mois et certains mercredis des « petites » vacances scolaires
Pas de cours pendant les « grandes » vacances scolaires

VOYAGES

En 2024, deux voyages sont envisagés, 2 jours au Puy du Fou et une semaine en Italie (Venise, les lacs Italiens et Milan).

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec les membres du bureau :
René : 06 26 74 09 34 – Francine : 02 33 58 24 38 ou 06 73 17 63 89

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes.

Association Vivre à Bacilly

La rentrée s'est déroulée la semaine du 11 septembre 2023 et c'est dans la bonne humeur que les adhérents des années précédentes ont accueilli de nouveaux participants. 70 adhérents ont rejoint l'association cette année et certains pratiquent plusieurs activités.

Le bureau est constitué de 8 personnes :

- **Annie Dommange Charrier, présidente**
- **Magalie Josseaume, vice-présidente**
- **Aurélié Josseaume, trésorière**
- **Francine Guillouet, secrétaire**
- **Christele Pigeon, Florence Laisné, Christine Letrouit, Nelly Poisnel Membres du bureau.**

Les activités sportives encadrées :

- **Gymnastique douce et renforcement musculaire, équilibre, stretching :**

Ce cours s'adresse à tout public mixte, jeunes, moins jeunes, ou personnes désireuses d'une première expérience d'activité physique ...Chacun son rythme !

Le lundi de 18h30 à 19h30, Maxime Largouet anime cette séquence.

- **Gymnastique tonique :**

Ce cours s'adresse à des participants de tout âge mixte désireux d'une pratique renforcée et régulière.

Le mardi de 20h15 à 21h15, Laurence di Mascio anime cette séquence.

- **Yoga :**

Ce cours de 1h30 s'adresse à tout public mixte et tout âge

Le jeudi de 20h à 21h30, Emmanuelle Martinache Bauche anime cette séquence zen.

L'activité physique est préconisée à tout âge de la vie pour permettre un maintien de la santé physique et psychique.

Elle participe à la prévention de bon nombre de maladies chroniques. Et c'est aussi un moment de rencontre et de bonne humeur !



Les ateliers :

- **Atelier photo :**

Gilbert Naessens, ancien professionnel anime bénévolement chaque semaine cet atelier convivial. Échange de pratiques et de techniques, découverte de l'art de la photographie, chacun amène son appareil photo et l'association met à disposition quelques autres matériels. Rendez-vous tous les jeudis de 16h à 19h en salle de convivialité.

Activités libres :

- **Loisirs créatifs, bricolage, couture, tricot :**

Dans cet atelier il n'y a pas d'animatrice ni d'animateur. Chacun(e) vient avec son ouvrage, son projet et c'est l'échange des conseils, des pratiques qui soude le groupe. Un échange de savoirs, un moment de communication, de lien social. Le groupe est ouvert à tous les âges et quel que soit le niveau d'expérience

Cette année, 12 adhérentes se retrouvent le mardi soir de 20h à 22h en salle de convivialité. 2 toutes jeunes filles ont rejoint le groupe. La relève est assurée !



- La peinture, l'aquarelle :

5 artistes peintres amateurs se retrouvent le mercredi de 17h à 19h pour créer et échanger en salle de convivialité.

NB : Nous disposons de tables de PING PONG que l'association peut mettre à disposition pour une pratique régulière le lundi soir vers 19h45 en salle des fêtes. Sans coach, si vous constituez un groupe de 4 ou 6 joueurs, contactez-nous et amusez-vous !

Tous les groupes d'activités accueillent les nouveaux adhérents en cours d'année. Rejoignez-nous. Mais encore...

Assemblée générale le lundi 15 Janvier à 20h30

A NOTER SUR VOTRE AGENDA !!!!!

- Après-midi récréatives jeux de société

Le dimanche 4 février après midi, vous êtes tous conviés sur inscription et réservation, adhérents ou non adhérents à un après-midi récréatif inter âge sur le thème du jeu de société. Des animateurs professionnels vous guideront dans la découverte de jeux divers et variés.

L'information va être diffusée prochainement sur le site de l'association « Vivre à Bacilly », par affichage à la salle des fêtes, dans les écoles et voie de presse

Les inscriptions et réservations (2€) seront ouvertes en début d'année.

Venez nombreux !

- Les randonnées pédestres :

Chaque année nous organisons des randonnées pédestres ouvertes à tous, adhérents ou non adhérents, de tout âge, en famille, entre amis. De niveau facile, ces randos se clôturent par le verre de l'amitié.

Vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas les dates 2024 :

Dimanche 21 avril : 10 h

Mardi 2 juillet : 19 h 45

Mardi 27 août : 19 h 45

L'heure de départ est prévue du parking de la salle des fêtes pour le covoiturage.

De plus amples informations vous seront données par voie de presse et affichage.

Les intempéries peuvent annuler ces sorties.

Nous sommes attentifs à vos suggestions d'activités pour l'année à venir.

N'hésitez pas à nous contacter.

Pour mieux nous connaître,

Site internet : « vivre à bacilly »

Site de la mairie et lien vers « vivre à Bacilly »

Contact Mail pour vos messages : vivreabacilly@gmail.com

Tel : 02 33 58 72 64

Les Anciens combattants

Comme tous les 11 Novembre, L'association des anciens combattants a célébré l'Armistice de la Première Guerre mondiale.

Le président Fernand DUTEIL invite les personnes ayant effectué leur service militaire à adhérer à l'association des anciens combattants pour maintenir la mémoire.



Société de chasse de Bacilly

Le nombre de chasseurs adhérents à la société de chasse de BACILLY est en diminution depuis quelques années. Nous sommes passés de 75 chasseurs dans les années 70-80 à seulement une vingtaine cette année pour la saison 2023/2024, en sachant que tous les chasseurs ne sont pas adhérents à la société et chassent sur des terrains libres ou privés de la commune de BACILLY.

En assemblée générale, nous avons décidé suite aux comptages de février 2023, d'ouvrir le 1er dimanche de l'ouverture le tir du lièvre. Nous poursuivons avec la Fédération des chasseurs de la Manche, l'opération faisans dans la voilière anglaise mise en place dans la réserve depuis quelques années, cette population augmente donc tous les ans sur notre territoire.

Sur l'exercice 2023/2024, nous avons l'autorisation de prélever 10 chevreuils car cette espèce tout comme le sanglier est en augmentation et pose tous les ans des problèmes d'accidents sur nos routes. Restons vigilants, souvent les chevreuils traversent les routes parfois par petits groupes !

Comme tous les ans, nous tenons à remercier les fermiers et propriétaires qui cèdent leur terrain à la société de Chasse et nous permettent de réguler les nuisibles notamment les renards, les fouines qui rôdent autour de vos basses-cours et font souvent beaucoup de dégâts !



A la demande de certains bacillais, il nous a été demandé cette année de rappeler à tous, la réglementation des droits de chasse, les horaires et les conditions d'ouverture et de fermeture pendant la saison de chasse :

- L'ouverture et la clôture de la chasse est sous l'autorité de l'état dans tous les départements. **(Arrêté Préfectoral 2023-DDTM-SE 105 du 21 JUILLET 2023).**
- La période d'ouverture générale de la chasse est ouverte du 24 septembre 2023 au 29 février 2024 inclus : il peut y avoir des exceptions et des dérogations.
- Les heures de chasse s'appliquent ainsi :
 - du 24 septembre au 28 octobre de 9 h à 19 heures
 - du 29 octobre au 07 janvier 2024 inclus de 9 h à 17 h 30
 - du 8 janvier au 29 février 2024 de 9 heures à 18 h 15.
- Jour de chasse de la Commune BACILLY : Tout acte de chasse est interdit le vendredi de chaque semaine excepté les jours fériés. Cette interdiction ne s'applique pas à la chasse au gibier d'eau, ni à la chasse de l'étourneau sansonnet autour des installations de stockage de maïs par exemple. LA CHASSE est ouverte tous les dimanches, les jeudis et les jours fériés : les autres jours de la semaine (sauf le vendredi), la chasse est ouverte uniquement au pigeon obligatoirement posté et sans chien dans les horaires ci-dessus. Pour les perdrix et les faisans interdiction de chasser sauf les dimanches, les jeudis et les jours fériés. Le tir de la poule faisane est interdit sur l'ensemble des communes de la MANCHE.
- La chasse en temps de neige est interdite sauf exception (gibier d'eau, renards et gibiers soumis au plan).

Il n'y a pas de distances à respecter dans l'arrêté préfectoral, pour les routes et pour les habitations, seul le maire de la commune peut faire un arrêté pour déterminer la distance de chasse au près des habitations et autres. Par contre, les tirs sont strictement interdits en direction des maisons et des bâtiments. La courtoisie est de mise entre les chasseurs, les fermiers, les agriculteurs, les riverains, et tous les habitants de la commune.

Voici quelques éléments de règlement mais cela reste très complexe avec les interdictions et/ou autorisations, et/ou dérogations en fonction du type de chasse et du schéma départemental de gestion cynégétique de la MANCHE.

Pour info,

« Le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi »

LE BUREAU :

- Le président, Claude DESVAUX - Tél : 06 31 81 22 92
- Le secrétaire, Mickaël ROGER - Tél : 07 49 61 46 84
- Le trésorier, Jérôme JOUENNE - Tél : 02 33 89 57 08



Association SOS Animaux maltraités et fourrière

L'association est née le 1er janvier 2021. Elle recueille les animaux en partenariat avec la gendarmerie qui a motivé Isabelle et Evelyne à créer cette association.

Malheureusement, pour des motifs personnels, Isabelle et Evelyne sont contraintes d'arrêter l'activité à compter du 1er janvier 2024.

L'équipe municipale est reconnaissante du travail, du dévouement et de la disponibilité d'Isabelle et d'Evelyne pendant toutes ces années et regrette de la fermeture du site de la fourrière.

Rappel : Chien, chat mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est à dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Les vétérinaires soulignent l'importance de pucer son animal de compagnie qui est une obligation légale, l'identification permet aux propriétaires de retrouver leurs animaux en cas de perte ou de vol.



Déjections canines

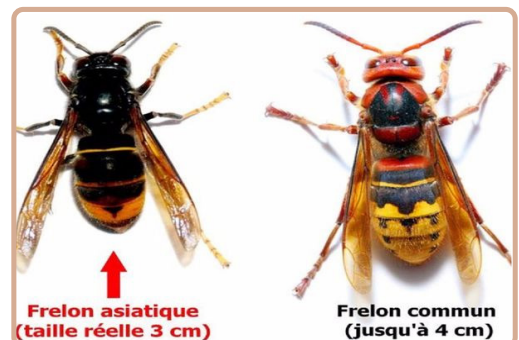


Nous habitons la campagne mais il n'est pas agréable de marcher sur une crotte de chien en allant à l'école ou chez les commerçants. Par mesure d'hygiène, tout propriétaire de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections de son animal de compagnie sur tout ou partie du domaine public. Merci de votre compréhension.

Frelons asiatiques

Pour lutter efficacement contre la prolifération de cette espèce invasive, tous les nids de frelons asiatiques en activité doivent être détruits par une société spécialisée. Le principal problème de cet insecte est qu'il capture et mange tout ce qui se présente. Son comportement de prédation crée des déséquilibres importants qui vont à l'encontre de la biodiversité et des écosystèmes.

La destruction de ces nids de frelons asiatiques est financée par votre commune. Vérifiez qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques en activité. Vous devez préciser la localisation du nid, sa grosseur, la hauteur et si possible une photo du nid et éventuellement de l'insecte à la mairie (02 33 70 84 14). La mairie se chargera de le déclarer à l'organisme FDGDON. Par contre pour les frelons européens, la destruction est à effectuer par vos soins et à vos frais. Inutile d'appeler les pompiers, car ils n'ont plus la compétence dans la destruction des nids de frelons depuis quelques années. Ils vous donneront alors des coordonnées d'entreprises spécialisées dans la destruction des nids de guêpes et frelons.



Le compostage

Réduisez vos déchets en nourrissant le sol, compostez !

Le service déchets de la Communauté d'Agglomération vous propose d'acquérir un composteur à prix réduit. Pour tout renseignement, vous pouvez les contacter au :

07 64 18 06 37 ou 02 33 68 68 96 - compostage@msm-normandie.fr

La gestion des déchets est la compétence de la Communauté d'Agglomération, pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le site : <https://www.msm-normandie.fr/fr/gestion-dechets>



La déchetterie de Montviron est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

Du 15 avril au 14 octobre : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Du 15 octobre au 14 avril : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La carte d'accès est à retirer directement à la déchetterie avec un justificatif de domicile.

Pour tous renseignements : 02 33 68 69 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr

Le compostage des biodéchets

Vous le savez, à partir du 1er janvier 2024 (Loi AGEC), chaque producteur de biodéchets sera amené à les trier, et chaque collectivité à proposer des solutions de gestion de proximité adaptées.

Sera t-on obligés de composter au 1er janvier 2024 ?

- La loi exige que TOUS les producteurs de biodéchets (déchets compostables) trient ceux-ci à la source et qu'ils ne soient plus mélangés aux Ordures Ménagères. L'objectif est de valoriser ces déchets.

- D'un point de vue pratique, la communauté d'Agglomération, ayant la compétence déchets, se doit de mettre en place les outils permettant aux usagers de trier leurs biodéchets à la source. Les élus ont fait le choix de développer le compostage individuel et collectif.

- Non, le compostage n'est pas rendu obligatoire au 1er janvier 2024. C'est une des solutions envisagées pour valoriser ses biodéchets.

Que propose la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie ?

- Le compostage INDIVIDUEL : pour ceux qui ont un espace vert, la place et la capacité d'entretenir le composteur.

La Communauté d'Agglomération propose des bacs de compostage 400L à 20€ (Emprise au sol : un carré de 75cm - Ces bacs sont généralement suffisants pour un foyer type). Cependant, d'autres contenances sont disponibles selon les besoins (contacter directement l'équipe compostage).

- Les composteurs sont restitués sur RDV uniquement dans des lieux définis : Tirepied-sur-Sée, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Brécey, Pontorson, Saint-James, Mortain. Nous nous rendons au moins une fois par mois dans chacun de ces sites. A noter qu'il est possible d'effectuer une distribution groupée ailleurs s'il y a suffisamment de personnes intéressées.

- Pour prendre RDV, vous pouvez faire la demande en ligne : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfseSLw4drnwq2IGUKE8FNZblwmrCFcn3AqEkPQPpDp-gFKcw/viewform>, ou auprès de l'équipe compostage (coordonnées à la fin de l'article). En ligne, des créneaux sont disponibles. S'ils ne convenaient pas nous en discutons ensemble pour trouver une solution adaptée.

Le compostage PARTAGÉ : Pour ceux qui n'ont pas d'espace vert ou ne souhaitent/peuvent pas composter dans leur jardin. Nous accompagnons les projets d'habitants et/ou de communes volontaires. Les aires de compostage partagés ne seront pas installées si elles ne répondent pas à une volonté. Ainsi, si vous souhaitez une aire de compostage près de chez vous, n'hésitez pas à vous manifester.

L'installation d'une aire de compostage requiert : un référent, de l'apport en matière sèche (copeaux, feuilles, brindilles...), un exutoire. Afin d'assurer la réussite et la pérennité du site, ces éléments sont discutés en amont du projet.

Le matériel d'un site de compostage partagé est fourni GRATUITEMENT, ainsi que la sensibilisation, l'accompagnement et la formation du/des référents.

Le Lombricompostage : Pour ceux qui souhaitent composter à la maison mais sans espace vert. Le lombricompostage s'effectue à l'intérieur de la maison (généralement la cave) et sans nuisances. Le lombricomposteur est proposé à 30€.

Autres solutions futures :

La priorité est donnée au déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, à savoir le compostage. Pour autant, dans les principaux centres agglomérés où le gisement est suffisamment dense, la mise en place d'une collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires pourrait être déployée en complément du compostage dans les années à venir.

Nous accompagnons également les professionnels et les écoles à mettre en place le compostage au sein de leur établissement lorsque cela est possible.

Nous proposons également des animations scolaires, stands de sensibilisation lors d'évènements...

Pourra-t-on encore apporter son gazon en déchèterie ?

Il n'y a pour le moment aucune restriction en ce qui concerne l'apport de pelouse en déchèterie (limite de 2m³ par jour). Cependant, ces « déchets » sont de vraies ressources pour le jardin et vous pouvez apprendre à les gérer autrement dès aujourd'hui auprès du service compostage. Cela permet de nourrir le jardin ET d'éviter les voyages en déchèterie.

Pour toute question concernant le compostage, la gestion des déchets compostables, le gaspillage alimentaire et les déchets verts, vous pouvez contacter nos Maître-Composteurs :

compostage@msm-normandie.fr ou :

- Elodie COSTARD – 07 64 18 06 37 (Cheffe Projet Biodéchets – actuellement indisponible jusqu'à la fin Février)

- Elise NEUVILLE – 07 64 18 07 71

- Céline CANDY – 07 64 18 06 59

- Géraldine BOULANGER – 07 64 18 06 37 (Jusqu'à la fin Février)

Si vous avez des requêtes ou questions concernant le tri des déchets, n'hésitez pas à contacter l'agent de prévention suivant :

Lucie JAMOTEAU : Secteur Avranches - preventiondechets.avranches@msm-normandie.fr

Plan local d'urbanisme Intercommunal

La commune de Bacilly depuis l'année 2012 était dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Courant l'année 2015, la commune a donné sa compétence de l'urbanisme à la communauté d'agglomération. Un PLUi a été initié pour l'ensemble du territoire Mont Saint Michel Normandie par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2015. Suite à son approbation par une délibération du conseil communautaire du 27 février 2020, le Préfet de la Manche a déféré cette décision devant le tribunal administratif de Caen, qui annulé le PLUi par son jugement du 10 juin 2021. La communauté d'agglomération Mont Saint Michel a relevé appel de ce jugement devant la cour administrative d'appel de Nantes. Suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 07 juillet 2023, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel (PLUi) est de nouveau en application.

A compter de cette date, le PLUi se substitue à nos dispositions d'urbanisme. (PLU). Vous avez accès à toute la documentation concernant vos biens immobiliers (secteur constructible ou non constructible, réglementation écrite et graphique ..) que vous retrouverez sur le site internet de la commune : www.bacilly.fr

- **Dématérialisation des autorisations d'urbanisme** : Promulguée le 23 novembre 2018, la loi ELAN (Evolution du logement et Aménagement Numérique) entraîne d'importantes modifications en termes de dématérialisation des actes d'urbanisme, ainsi, depuis le 1er janvier 2022, chaque professionnel et particulier peut déposer ses demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanismes d'information et opérationnels, déclarations préalables etc.) de manière dématérialisée, en suivant scrupuleusement chaque étape détaillée. Le service urbanisme de la mairie de BACILLY est directement informé du dépôt des dites autorisations d'urbanisme, et continuera à poursuivre leur traitement jusqu'à la fin du délai réglementaire. Il se tient également à votre service pour toute demande. Lien : <https://gnau12operis.fr/baiedumontsaintmichel/gnau/#/>

- Activité du service urbanisme en 2023 :

En 2023, le service urbanisme de la mairie de Bacilly a traité 52 demandes d'autorisation d'urbanisme, réparties comme suit :

6 Permis de Construire (PC) / 12 Déclarations Préalables de travaux (DP)

/ 31 Certificats d'Urbanisme (CUa ou CUb)

/ 1 Déclaration Permis de démolir (PD)

Adressage - Base nationale d'adressage (BAN)

Depuis la loi 3DS du 21/02/2022, imposé jusqu'ici aux seules communes de plus de 2000 habitants, l'adressage devient obligatoire pour l'ensemble des communes et elles doivent transmettre leur fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune pour le 1er juin 2024. Cela permet à terme de mettre à disposition des données de référence pour simplifier l'action publique. La mise en place de l'adressage sur notre commune a pour objectif d'alimenter la base d'adresse nationale (BAN) qui servira de référence aux secours, à la gestion des livraisons et du courrier ainsi qu'à la mise à jour du positionnement par satellite (GPS).

Depuis début octobre 2023, une commission au sein du conseil municipal travaille sur ce projet avec l'accompagnement de Manche Numérique pour mettre à jour la base d'adresse locale qui alimentera la base d'adresse nationale. A cet effet, nous avons engagé une action de dénomination des voies et des lieux dits et de numérotation des maisons et autres constructions. Grâce à la localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise, l'action municipale contribue à améliorer :
Votre sécurité : services d'urgence, police, gendarmerie...
L'efficacité des services : courrier, fibre, livraison, réseaux...

La modification de la base d'adresse locale engendre la création de nouvelles voies et la modification de la numérotation. La numérotation des voies peut être faite suivant deux systèmes principaux :

- **La numérotation continue** : les habitations sont numérotées avec des numéros croissants depuis le début de la voie. Le long de cette voie, les numéros pairs sont à droite (2, 4, 6, etc.), les numéros impairs sont à gauche.

- **La numérotation métrique** : les numéros attribués aux propriétés représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter. Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite (2, 4, 6, etc.), les numéros impairs sont à gauche.

Le conseil municipal est conscient des démarches administratives que ces changements d'adresse vont provoquer. Nous n'hésiterons pas à vous tenir au courant des démarches à accomplir pour modifier votre adresse auprès des administrations et des organismes divers.

Une habitation doit être...

IDENTIFIABLE
grâce à une adresse
simple et précise



ÉQUIPÉE
d'une boîte aux lettres
normées moderne
et pratique



ACCESSIBLE
avec un accès
facile et sûr



Espace France Services



La mairie de Sartilly-Baie-Bocage labellisée Espace France services est gérée par la communauté d'agglomération Mont Saint Michel.
Deux agents France services :

Mme Pauline MARIE et Pierre TONNY accompagnent les habitants de Bacilly dans leurs démarches administratives du quotidien gratuitement.

Qu'est-ce qu'une France services ?

Structure labellisée par l'Etat, les agents France services formés par les administrations et en lien permanent avec les partenaires (visio-accueil, boîte mail, ligne partenaire...) sont à l'écoute des administrés pour répondre à leurs attentes dans les démarches législatives, administratives et numériques.

L'objectif est de renforcer la présence des services publics de proximité, au plus proche des usagers, en particulier dans les zones rurales.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- La Banque de France

France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle

Exemples d'accompagnements proposés :

- Demande de retraite / réversion
- Demande ou renouvellement du permis de conduire
- Déclaration de revenus fiscales
- Demande de RSA / allocation chômage
- Demande de prestation familiale
- Déclaration taxe foncière / habitation

Coordonnées : France services de Sartilly
Place de la Mairie - 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE
Coordonnées : 02 33 48 81 47 - pauline.marie@msm-normandie.fr

Élagage des arbres

Élaguer ses arbres, et buissons : c'est obligatoire.

ELAGAGE DES ARBRES : des obligations bien réglementées pour la sécurité de tous !

Selon l'article 673 du Code civil, les propriétaires doivent élaguer les arbres et les buissons dépassant sur le terrain de leurs voisins ou de la voie publique. Si les branches d'un arbre se développent au-dessus d'un autre terrain, le propriétaire est tenu de les couper afin d'éviter tout dommage ou préjudice.

La distance des plantations par rapport aux limites de votre propriété et les branches qui en dépassent sont des sujets susceptibles de générer des tensions entre voisins, mais aussi de sécurité lorsque les branches d'un arbre dépassent sur la voie publique. Dans ce cas précis et pour la sécurité de tous, la commune peut se substituer à vous en cas de manquement mais les frais restent à votre charge !

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous pour la sécurité des personnes, ainsi que la préservation des réseaux.

L'élagage et le débroussaillage permettent notamment d'éviter les chutes de branches et de limiter les risques de détérioration des installations qui pourraient entraîner une interruption des services.

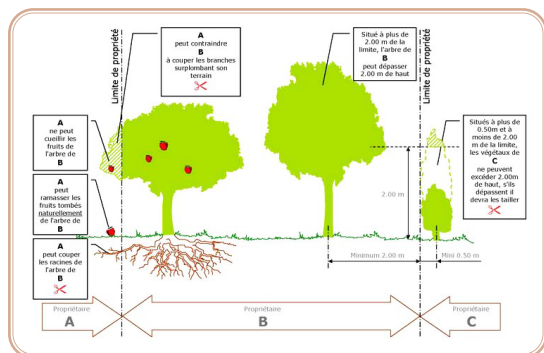
Les bénéfices de l'élagage sont multiples pour :

Le propriétaire : Favoriser une bonne santé de ses arbres et préserver leur qualité, leur esthétique et un confort de récolte. Limiter le ramassage des feuilles. Prévenir la chute de branches. Prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication électronique. Anticiper par un ébranchage régulier diminue le nombre d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

La collectivité : Garantir la sécurité des personnes. Sauvegarder la sûreté et la commodité des passages, la conservation des chemins et garder une vision esthétique de l'environnement. Préserver les réseaux filaires aériens. Maintenir la continuité des services de communication. Accélérer le déploiement du réseau fibre. Développer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de qualité favorisant le télétravail.

Vos obligations en matière de voisinage :

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut exiger en justice qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération d'entretien délicate.



Par ailleurs, la loi impose une distance minimale entre la pose d'un arbre et la limite du jardin mitoyen : si l'arbre mesure jusqu'à deux mètres de hauteur, la limite séparative doit être au minimum de 50 cm. Si la plantation est supérieure à deux mètres de hauteur, la distance doit être de deux mètres.

Attention, la distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne à haute tension, l'élagage est non seulement obligatoire, mais urgent. Selon le contexte de plantation de l'arbre, l'obligation d'élaguer appartiendra soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre si celui-ci, planté en domaine privé, débordé sur le domaine public. Tout intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'ERDF, pour des raisons évidentes de responsabilité en cas d'accident mortel.

Attention

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité et de ce fait, les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 15 mars au 31 juillet pour les particuliers et collectivités. Pour les agriculteurs, les dates sont différentes du 16 mars au 15 août.



Le 9 juin dernier, les conseillers municipaux de la Manche ont été convoqués afin d'élire les grands électeurs pour les sénatoriales. Ce scrutin universel indirect a été organisé cette année afin de renouveler la moitié des membres du Sénat pour un mandat de 6 ans.

A Bacilly, Eric Quinton, maire, Mickaël Roger, adjoint et Vincent Picard, conseiller, sont allés à Saint Lô le dimanche 24 septembre pour participer à cette élection.

En 2024, vous serez appelés à voter les représentants au Parlement Européen le dimanche 9 juin.

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez compléter le Cerfa n°12669*02. Ce document est à votre disposition en mairie ou vous pouvez le télécharger sur le site www.service-public.fr.

Il sera à déposer en mairie avec :

- **une pièce d'identité en cours de validité,**
- **un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois.**

Vous pouvez directement vous inscrire sur le site www.service-public.fr. Dans ce cas, vous devrez enregistrer vos justificatifs pour les joindre à votre inscription.

Prévention routière

Avec les multiples modes de transports à notre disposition (vélo, trottinette électrique ou non, rollers...), les routes et les trottoirs doivent être partagés en toute sécurité. En fonction de moyen de transport que vous utilisez, vous êtes considérés comme piétons ou conducteur de véhicule.

Moyens de transports non motorisés

Vous êtes considérés comme un piéton. Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont donc autorisés à circuler sur les trottoirs et dans les espaces piétonniers, à condition de rouler au pas et de respecter la sécurité des autres usagers.

Vous avez peut-être eu la chance de recevoir une trottinette électrique comme cadeau de Noël.

Voici quelques règles pour bien l'utiliser :

- **vous devez être âgés d'au moins 14 ans et avoir une assurance responsabilité civile ;**
- **la vitesse maximum autorisée est de 25 km/h ;**
- **plusieurs personnes ne peuvent circuler sur la même trottinette.** Il est également interdit d'utiliser un support audio tel qu'un casque ou des écouteurs en conduisant. Vous avez l'interdiction de vous faire tracter par un autre véhicule ou de pousser une charge avec une trottinette électrique ;
- vous devez, vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée. Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé. Votre trottinette doit être équipée d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Un vélo pour adultes (électrique ou non) compte tenu de ses dimensions, est considéré comme un véhicule. Vous devez rouler sur la chaussée ou sur les pistes cyclables. Toutefois, vous pouvez utiliser le trottoir à condition de marcher en tenant votre vélo à la main.

Le vélo utilisé par les enfants de moins de 8 ans n'est pas considéré comme un véhicule. L'enfant est donc considéré comme un piéton et peut circuler sur le trottoir.

Pour votre sécurité le port du casque est conseillé et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

A Bacilly, la vitesse est limitée à :

- **30 km/h dans le cœur du bourg,**
- **50 km/h au niveau des entrées d'agglomération et jusqu'au cœur du bourg,**
- **80 km/h sur les autres routes communales ou départementales.**

Soyez prudent pour profiter au mieux de vos différents moyens de locomotion ou de loisirs.

Les toponymes de Bacilly

La toponymie est l'étude des noms de lieux. Ces toponymes, par leur étymologie peuvent nous apporter de précieuses indications sur l'histoire d'une commune, ses paysages et ses habitants.

On trouve la liste des lieux-dits de la commune de Bacilly sur les cartes IGN actuelles et le cadastre. Mais il existe des cartes plus anciennes : celles dites de l'état-major, datant des années 1830-1860, celles du cadastre dit napoléonien (qui datent de 1827 pour Bacilly) et celles dites de Cassini datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle (vers 1760-1770). Plus avant dans l'histoire on ne trouve plus de carte mais des documents écrits : archives notariales, documents de l'administration royale, censiers, chartriers. Un des documents les plus anciens concernant Bacilly est le censier de 1326, qui est une liste des propriétaires, avec leurs terres et les redevances qu'ils doivent à leur seigneur. En l'occurrence, le censier de 1326 est celui dressé pour les terres de Robert de Thieuville, seigneur de Vains et de Chantore.



Les toponymes peuvent tout d'abord décrire la nature d'un lieu. Pour Bacilly, comme pour un grand nombre de communes, ces noms de lieux se rapportent au relief, à la nature des sols et au boisement : le Bois, la Broize (du latin brosia les bruyères), la Champagne (du latin campania la terre des champs), les Champillons (du latin campelli les petits champs), la Chavière (du latin calvatia la lande), le Chesnay, l'Enfer (du latin infernus lieu bas), la Fosse (petite vallée), le Fougeray (du latin filgeria les fougères), Granville (du latin crennae villa village du marais), la Lande, les Landelles (petites landes), la Moëlle (du latin mollis pierre ou terre molle), Roussé/Rouzée (habitant d'un marais), Saults (du latin saltus bois), le Tertre (butte naturelle), Turigny (de tor, torallus la colline). On le constate, de nombreux toponymes de Bacilly font référence à des landes ou à des terres marécageuses. Mais on ne trouve pas de toponymes en -noës (de nauda, terres marécageuses).

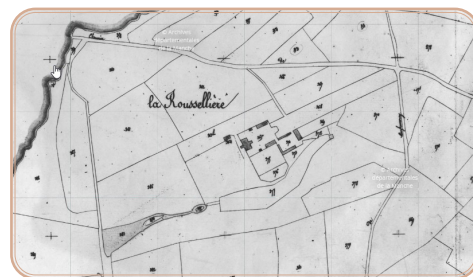
Un certain nombre de toponymes se rapportent à l'époque gallo-romain (de -50 à +400). Et bien sûr en premier lieu le nom même de la commune Bacilly. Une des plus anciennes mentions de Bacilly date de 1066 sous la forme bacilleio : faisant référence au domaine, à la ferme d'un certain Bassilius. De nombreuses autres communes de l'Avranchin sont formées sur le même principe : Aucey (de Alcius), Boucey (de Buccius), Champcey (de Cantius), Marcilly (de Marcellus), Sartilly (de Sartillius). Mais à Bacilly même (ou aux très proches environs) quelques autres hameaux datent de la même période : Cantilly (le domaine (la villa) de Cantilius), Cavigny (de Cavinius), Messey (de Melissus), Souillet (en Marcey, de Solicius ?), Tissey (en Dragey, de Tessius), Turigny (de Taurinius, autre explication possible du toponyme).



Bacilly ne comporte pratiquement pas de toponymes qui peuvent être datés de 400 à l'an mil, donc de la période de migration des peuples francs (et germaniques) ni de la période des invasions scandinaves (dites des Vikings). Bacilly est certes située tout près des rivages de la baie du Mont Saint-Michel et le long de cours d'eau. Mais la densité de peuplement aux époques celtique et gallo-romaine devait déjà être forte et ne laissait donc guère de place pour de nouvelles implantations. De plus, au sud de Granville, les toponymes en -ville, correspondant à des lieux d'implantation des scandinaves sont assez peu nombreux. On a déjà cité le lieu-dit Granville, de même qu'on peut citer Fierville à Lolif, mais qui ne sont pas formés à partir d'un nom scandinave (comme Incoville à Champeaux, qui vient d'un scandinave nommé Ingo/Inco avec le suffixe -ville c'est-à-dire le domaine d'Inco).

Aux XI^e et XII^e siècles, avec la croissance démographique, de nouvelles terres sont défrichées (gagnées sur des marécages ou sur des forêts). De nouveaux toponymes apparaissent alors : ceux avec les suffixes en -mesnil, en -ière ou en -erie (suffixes plutôt en -ais vers la frontière bretonne), qui suivent un nom d'homme. A Bacilly, on relève : la Bellangerie (le domaine de Bellanger), la Blondellière (de Blondel), la Chauvinière (de Chauvin), la Cochardière (de Cochard), la Hérangerie (d'Heranger), la Hulinière (de Hulin), la Malherbière (Malherbe), la Mancellière (de Mancel), la Pichotière (de Pichot), la Rousselière (de Roussel). La stabilité du peuplement est parfois très grande. A la veille de la Révolution (dans les années 1780), on trouve encore à Bacilly : Pierre Chauvin sieur (propriétaire) de la Chauvinière, les Mancel de la Mancellière, les Malherbe de la Malherbière et Guillaume Pichot qui décède à la Pichotière en 1783.

On trouve aussi à Bacilly des toponymes liés à l'activité humaine ou à l'aménagement du territoire : La Brochardière (qui vient certes d'un certain Brochard, mais dont le nom lui-même vient du latin brocae pieux, soit un enclos formé de pieux), la Davière (qui viendrait du latin davata, une mesure agraire de contenance inconnue), la Forgerie, l'Hôtellerie, les Linettes (où l'on cultivait du lin), la Louverie (ancien repère d'un loup?), la Ménagerie (habitation), la Passée (désignant probablement une voie de traverse utilisée par les animaux), la Pitière (de pista sentier pierreux), le Poncel (petit pont), les Portes (habitant d'un passage), la Teurterie (de tortoria boulangerie), la Vannerie (toponyme lié au vannage du grain). Quelques lieux-dits se sont aussi développés autour de croix et en ont pris le nom : la Croix Etêtée (citée en 1827, près de la Rousselière), la Croix Saint-Gratien (dénommée la Croix Badoin en 1827), la Croix Tremay.



Quelques autres toponymes sont liés aux seigneuries de Bacilly. Les historiens considèrent que les premiers seigneurs de Bacilly (ceux des XI^e et XII^e siècles) résidaient à l'actuel lieu-dit le Vivier Manoir, juste au sud de l'église. Le « manoir » en garde le nom et le vivier était alors un réservoir d'eau où l'on conservait le poisson pour une consommation régulière. Il existait un vivier pour les évêques d'Avranches juste au pied des remparts de l'ancienne ville (à peu près à l'emplacement actuel du parking de la place Valhubert). Un deuxième vivier est mentionné pour Bacilly : le Vivier Maillard. Du logis seigneurial primitif de Bacilly, au Manoir Vivier, il ne reste rien. Lui était toutefois rattaché le Moulin-le-Comte (aujourd'hui on dirait le moulin du comte), sur la Terre, ainsi que, plus en amont, le moulin de la Fosse. L'actuel château de Chantore fut bâti en 1780 par Pierre Ernault de Chantore, seigneur de la Rousselière. Délaissant l'ancienne bâtisse de la Rousselière, le seigneur de Chantore se fait alors construire un château plus moderne, qui prendra progressivement le nom de Chantore, bien que situé à la Rousselière (sur la carte de 1950, le château est encore sur le lieu-dit la Rousselière).

Tous les lieux-dits de la commune de Bacilly n'ont pu être présentés ici, d'autant qu'un certain nombre restent avec une explication obscure : Croupeton, le Gavillage, le Hurey, le Mont-Frameray (ou Frommeray)... Des recherches sont donc encore nécessaires. Avis aux amateurs !

Olivier Tréhet
olivier.trehet@laposte.net

3 illustrations

Extrait de la carte de Cassini, vers 1760 (bourg de Bacilly)

Extrait de la carte d'Etat-major de 1860 (le Fougeray)

Extrait du cadastre de 1827 dit napoléonien (la Rousselière)

Un titre de championne de France

Un titre de championne de France chez la famille Sauv ,  leveurs de chevaux   Bacilly



A Fontainebleau, les lundi 28 et mardi 29 ao t 2023, Kyleena Du Plant, par Untouchable et Paula Du Plant, une jument alezane a d croch  le titre de championne de France femelle des trois ans selle fran ais, en terminant premi re parmi 38 participantes venues de toute la France   l'occasion de l' v nement selle fran ais des 2 et 3 ans.

Kyleena Du Plant, la championne de France 2023 est n e le 20 avril 2020 au sein de l' levage familial de Jacky SAUVE, menuisier et jeune retrait .

En tant qu' leveur amateur averti de chevaux de selle fran ais, il perp tue une tradition qui vaut au canton de Sartilly l'appellation de canton aux 1 000 juments. R guli rement, il pr sente des chevaux aux diff rents concours. Cette ann e a  t  particuli rement faste en ce qui concerne les podiums et les r compenses pour l' levage de Jacky Sauv . Ils sont, notamment, le fait d'un produit de son  levage : Dysalfa Du Plant, par Pr sident et Paula Du Plant.

Ce titre vient r compenser tous les efforts accomplis au sein de l' levage, o  naissent deux   trois poulains en moyenne par an. Tous les chevaux naissant au sein de l' levage portent l'affixe du Plant apr s leur nom de bapt me, un nom de m dicament, trouv  par Christine, son  pouse et pr paratrice en pharmacie.

Jacky SAUVE perp tue une histoire familiale commenc e il y a plus de 50 ans lorsque ses parents  taient agriculteur sur les terrains de l'abbaye de La Lucerne d'Outremer, avant de rejoindre Le Mesnil-Th bault (commune d'Isigny-le-Buat) en 1982 en s'installant   la ferme du Plant. Passionn  comme son p re par l' levage de chevaux, Jacky a poursuivi l'activit  de ses parents en s'installant en 2002   Bacilly.



En d veloppant l' levage qui compte maintenant 3 poulini res, il a su  galement transmettre sa passion   sa fille Marjolaine. C'est elle qui a assur  toute la pr paration et la pr sentation de Kyleena Du Plant, lors de l' v nement.

Deux poulains de l' levage du Plant ont  t  class s lors du Championnat des Foals   St Lo, dans la section m les jeunes, les 15 et 16 septembre dernier. Nisco Du Plant (fils de Giovanni de la Pomme et Uzara Du Plant et neveu de Kyleena) a obtenu la 4 me place et Nasonex du Plant (fils de Contendro et de Soriatane Du Plant) a termin  10 me sur 25 poulains pr sent s dans leur groupe.



Ce n'est pas la premi re fois que les produits du Plant se retrouvent   l'honneur puisque l' levage familial a d croch  un titre europ en en 1995 et une 4e place en 1997.

Nous leurs adressons toutes nos f licitations pour leur travail r compens .

L'UNESCO a choisi de célébrer Thérèse de LISIEUX



Le 26 juillet dernier, le père Régis ROLLET est venu remettre à Eric QUINTON, maire de Bacilly, une plaque mémorielle du 150e anniversaire de la naissance de Thérèse de Lisieux, éducatrice et écrivaine (1873-1897), célébrée en association avec l'UNESCO sur proposition de la République française.

Mapie BELGARY, une artiste ciseleur d'art et bronzier, diplômée de l'école Boule, connue pour ses sculptures murales contemporaines, qu'elle expose régulièrement dans sa galerie cérençaise et en région parisienne a été choisie pour créer cette plaque.

Celle-ci a été dévoilée, lors de la messe de la fête patronale du samedi 5 août célébrée par le père Jean Philippe LE PRIEUR.



Tous les deux ans, l'Unesco choisit de commémorer des personnalités qui ont rayonné dans le monde, chacune à leur manière et qui promeuvent des valeurs au service de la paix. La France, avec le soutien de la Belgique et de l'Italie, a choisi de présenter Thérèse de Lisieux dont c'est le 150^e anniversaire de sa naissance en 2023.

Ses écrits ont marqué la vie spirituelle de millions de personnes à travers le monde. Grâce à ses œuvres et à son témoignage, Thérèse, a contribué à la promotion des valeurs universelles. Par la qualité et la profondeur de sa vie, elle parle un langage qui dépasse les frontières, celui de l'Amour.

La reconnaissance par l'UNESCO de Thérèse de Lisieux ouvre des perspectives nouvelles à la diffusion de son message de vie, de paix et d'amour.



Tarifs 2024

Tarifs Salles

Tarifs salle polyvalente	Commune	Hors commune
Vin d'honneur	60 €	80 €
Repas	200 €	300 €
Couvert	0,70€	0,80€
Verre pour vin d'honneur	0,20€	0,30€
Association Vivre à Bacilly	500€/an	
Club de l'Amitié à Bacilly	500€/an	
Eau-assainissement (Abonnement et taxes incus)	6€ le m ³	6€ le m ³
Electricité (Abonnement et taxes incus)	0,23e le kWh	0,23e le kWh

Tarifs salle de convivialité	Commune	Hors commune
Vin d'honneur	40 €	50 €
Repas	100 €	150 €

Tarifs des 2 salles	Commune	Hors commune
Repas	260 €	360 €

Tarifs concessions cimetière

Concession columbarium 30 ans	960 €
Concession cave urne 30 ans	830 €
Renouvellement columbarium 30 ans	480 €
Renouvellement cave urne 30 ans	415 €
Inscription sur stèle	70 €
Concessions cinquantenaires	450 €
Renouvellement Concessions cinquantenaires	250 €
Concessions trentenaires	300 €
Renouvellement Concessions trentenaires	150 €

Informations sur la population communale et son recensement de 2023

Après la campagne de recensement de la population communale qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023, les services de l'INSEE nous ont indiqué que les résultats et données détaillés seront communiqués en 2024.

Cependant, chaque année, l'INSEE communique une évaluation que voici : au 1er janvier 2023, la population totale de la commune est de 992 habitants.

Un point est également communiqué sur le nombre de naissances, mariages et de décès en 2023.

Naissances = 7

Mariages = 6

Décès = 6

Naissances :



22 janvier
18 février
19 juillet
11 février
26 août
07 septembre
17 octobre

Mathéo GUESNET
Nina LEFRANC
Anaëlle CODET
Louise FELTESSE
Aaron MARION
Lélio LEBEURRIER
Abby-Gaëlle POIRIER

Mariages :



15 avril
3 juin
17 juin
15 juillet
12 août
26 août

Vanessa GAVARD et Charles-Edouard POIRIER
Caroline GONTHIER et Jean Pierre DESVALLEES
Camille OLIVIER et Paul SOULE
Sarah GENDRY et Franck LALLEMENT
Isabelle MORISSET et Walid NATTOUR
Stéphanie CHEVALIER et Emmanuel FRIMOUT

Décès :



19 mai
12 juin
20 juin
25 septembre
18 octobre
13 novembre

Raymond KEROUAS
Georges LEMASLE
Raymonde DESVERGES née LEBON
Pierre FRANDEMICHE
Michel FILLEUL
Gilles CHAIGNON

Le site internet

Depuis quelques années, la commune a son site,

il est consultable sur www.bacilly.fr

Vous retrouvez toute l'actualité de la commune :

- Les délibérations des conseils municipaux
- Les arrêtés municipaux, l'urbanisme
- Les démarches administratives
- Les événements
- La vie quotidienne et animations des associations.
- Autres services

N'hésitez pas à nous communiquer vos évènements.

Vous pouvez également nous transmettre vos idées, la commission communication étudiera vos propositions avant de les publier.



Informations pratiques

- **Cabinet infirmier** : Mme Barreau – Bacilly – 02.33.70.80.62

Permanence de 8h30 à 9h00, 9 Rue Saint Etienne du lundi au vendredi et sur rendez-vous.

- **Assistantes Maternelles** :

- Sylvie AUMONT – 2 Le Fougeray
- Laëtitia BRIANT LALISSE – 13 Rue du Lerre
- Stéphanie GAUTIER – 4 La Vauverderie
- Fanny LEENAERT – 3 Le Manoir du Vivier
- Sandrine LEGER – 9 Le Manoir du Vivier
- Adélaïde MARIE – 6 rue Les Landelles
- Camille CREON – 1 Champtore

Si vous voulez de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (RPE) coordonnées ci-dessous :

Relais Petite Enfance (RPE) - Antenne de Sartilly-Baie-Bocage

- " Les P'tites Frimousses "
- 4 rue du manoir - 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE
- 02 33 89 29 04
- rpe.sartilly[at]msm-normandie.fr

- **ORDURES MÉNAGÈRES** :

La collecte des ordures ménagères a lieu le Jeudi, sauf s'il y a un jour férié dans la semaine alors la collecte se fera le vendredi. Des sacs poubelles transparents sont à votre disposition à la mairie (aux horaires d'ouverture) ainsi qu'à l'épicerie de bacilly.

- **JARDINAGE - BRICOLAGE** :

L'arrêté préfectoral du 20/06/2005, fixe les heures de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants du : Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30.
Samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00. Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

- **INTERDICTION DU BRÛLAGE** :

L'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 du 18 Novembre 2013 instaure le principe général d'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales, et ce, tout au long de l'année.

Les déchets végétaux doivent être : compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.



MAIRIE DE **BACILLY**

Mairie :

2, Place de l'Eglise 50530 BACILLY
Tél : 02 33 70 84 14 - contact@bacilly.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi

de 16h à 19h

Mercredi

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Le 1er et 3ème samedi du mois

de 10h à 12h

Permanences des élus :

Le lundi :

Jacqueline HIBON (1ère adjointe)

Le mercredi :

Éric QUINTON (maire)

Le samedi :

Mickaël ROGER (2ème adjoint)
et ou Daniel ENGUEHARD (3ème adjoint)

2024

Eric QUINTON, Maire
et les membres du Conseil Municipal de Bacilly
sont heureux de vous convier à partager le verre de l'amitié
à l'occasion de la présentation des vœux 2024
à la salle des fêtes de Bacilly, le **Dimanche 7 janvier à 11h30**

Mairie de Bacilly

2, place de l'église
02 33 70 84 14 - mairie.bacilly@orange.fr